



Communiqué de presse - 11 octobre 2014

Remise du premier label « Site Rivières sauvages » à la Valserine

Samedi 11 octobre 2014 à 14h00

Salle des fêtes de Chézery-Forens



Après la longue gestation d'un projet initié en 2007 et grâce à l'investissement de nombreuses institutions et d'acteurs nationaux, régionaux, départementaux et locaux, le label « Site Rivières Sauvages » est aujourd'hui au service des gestionnaires des cours d'eau et de tous les amoureux des rivières pour les aider à valoriser leur patrimoine naturel et les efforts qu'ils mettent en œuvre pour le protéger durablement.

La Valserine, rivière pilote du projet « Rivières sauvages », est la première rivière à être officiellement labellisée « Site Rivières Sauvages ».

Elle le doit à la volonté des acteurs sur son territoire (Conseil général de l'Ain, Région Rhône Alpes, Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse, Parc Naturel Régional du Haut-Jura, Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Ain, Groupement Valsemine, communautés de communes et communes, associations et partenaires institutionnels (ONEMA, DDT du département), qui sont conscients du trésor qu'ils possèdent et sont résolus à le préserver, malgré les menaces qui pèsent encore (potentiel hydroélectrique, gaz de schistes, pollutions ponctuelles).

Elle le doit également à la détermination d'ONG nationales (ERN France, WWF France, Fonds pour la conservation des rivières sauvages) d'aller au-delà des objectifs de la DCE et enfin à l'investissement technique et humain d'AFNOR Certification.

Elle le doit aussi à l'appui d'institutions nationales en charge de la politique de l'Eau qui ont suivi le projet tout au long de sa croissance et qui ont décidé en 2014 de s'engager sur deux ans au travers d'un accord cadre intitulé « Partenariat pour les rivières sauvages », exceptionnel par son ampleur et réunissant la direction de la biodiversité du Ministère de l'écologie, l'ONEMA, les six agences de l'eau, ERN France et le Fonds pour la Conservation des rivières sauvages.

La Valserine le doit enfin à elle-même, à sa biodiversité et ses habitats remarquables qui font de cette rivière un joyau naturel et un des plus beaux affluent du Rhône (cf. annexe). C'est une rivière classée de référence sur le territoire rhônalpin pour la qualité de son eau et celle de son milieu. Ses qualités hydromorphologiques, malgré la présence d'un barrage posé au milieu d'obstacles naturels infranchissables, lui permettent d'atteindre le niveau 2 (sur 3 en France et sur 4 en Europe) du nouveau label. Elle a passé avec succès tous les tests d'une grille technique rigoureuse de critères scientifiques et les audits de l'AFNOR nécessaires à sa labellisation.

La Valserine est aujourd'hui la première à recevoir ce label volontaire, conçu selon une méthode participative riche des consensus qu'elle a générés. Elle est la première d'une longue liste de candidats nationaux (le Fangu et le Travu en Corse, le Chéran dans le massif des Bauges, la Vis dans l'Hérault et le Gard, Le Léguer en Bretagne) et internationaux (la Soca en Slovénie, l'Owenduff en Irlande, etc.) qui pourront très rapidement rejoindre le réseau des rivières sauvages en création.

Contacts presse :

Roberto Epple, Président 06 08 62 12 67

Mélanie Taquet, Chargée de projet 06 16 68 60 79

Georges Emblanc, Administrateur du Fonds 06 76 75 87 66

Annexes : Pourquoi la Valserine est-elle la 1^{ère} rivière sauvage de France ?/ Discours de Roberto Epple

La Valserine

Pourquoi est-elle la première rivière sauvage de France ?

- **Intérêt patrimonial:**

Le bassin versant de la Valserine est situé au pied de la plus haute chaîne du Jura.

Cette rivière d'exception prend sa source sur les hauts plateaux, dans la Réserve Naturelle Nationale de la Haute Chaîne du Jura. Elle s'enfonce dans des gorges sur une grande partie de son cours et se jette dans le Rhône à Bellegarde sur Valserine après une succession de cascades, de marmites et de pertes réputées dans toute la région.



Le bassin versant est classé « bassin versant de référence » dans l'Ain, la région Rhône Alpes et le bassin Rhône Méditerranée et Corse pour la qualité de son eau et de son milieu.

La rivière est en bon état écologique selon les critères de la DCE donc théoriquement jugée non prioritaire pour l'agence de l'eau ; il est donc impossible d'établir un contrat de rivière classique.

L'étude de sa richesse faunistique et floristique a conduit à la découverte d'une nouvelle espèce de plécoptère (insecte aquatique) inconnu en France.

Crédit Photo : Rivières Sauvages

Plusieurs espèces emblématiques y sont présentes: le sonneur à ventre jaune, le castor, des grands plécoptères, des populations de truites (en gestion patrimoniale) en très bon état de conservation etc.

Cette richesse, la rivière la tient de son bassin versant très préservé recouvert en grande partie de forêts, le reste étant de la prairie pâturée par les vaches pour la production laitière. Une grande partie de ce territoire se trouve en AOC Comté et Bleu de Gex.

Plus largement sur ce territoire, on peut trouver des espèces protégées telles que des oiseaux (Tichodromes, rapaces..), plusieurs espèces rares de chauves-souris, des Lynx et des Grands Tétras protégés par la réserve naturelle de la Haute Chaîne du Jura.

Cette rivière de 47,6 kilomètres traverse seulement un village : Chézery-Forens et coule en contre-bas des villages de Lelex, de Mijoux et de la ville de Bellegarde sur Valserine.

Le tronçon retenu pour la labellisation s'étend des sources jusqu'aux pertes de la Valserine, 46 kilomètres plus bas au niveau de la ville de Bellegarde (soit près de 97% de son cours).

Les activités humaines sont faibles sur cette portion de rivière : seule une centrale hydroélectrique posée au milieu d'obstacles naturels infranchissables, est en activité et fonctionne au fil de l'eau. Cette structure représente le plus gros impact sur le bassin versant.

Un petit golf et une petite station de ski (en amont) sont également présents mais leur impact sur le milieu est faible.

L'analyse prévue pour la labellisation « Site Rivières Sauvages » a conduit aux résultats du test de la grille de critères pour la classification des rivières sauvages présentée ci-dessous :

Résultats de la grille : Total : 82,5 points

Critères principaux :

Hydromorphologie et habitats : 34 pts /53

Occupation des sols et activités en fond de vallée : 5 pts /5

Qualité de l'eau : 17 pts /20

Biodiversité : 13.5 pts /15

Fréquentation humaine en haute saison : 6.5 pts /7

Critères complémentaires :

Occupation des sols et activités du bassin versant : 1.5 pts / 3

Espèces et gestion des milieux remarquables : 5 pts / 6

• **Grande motivation des acteurs locaux :**

L'ensemble des acteurs locaux sont très motivés depuis longtemps pour préserver cette rivière et tous sont prêts à recevoir le label et à mettre en place le programme d'action, parmi eux :

Le Groupement des pêcheurs Valsemine a évité de gros projets comme la création d'une carrière, et a mis en place une gestion patrimoniale pour la truite depuis de nombreuses années.

Le Parc naturel régional du Haut-Jura a fait l'inventaire de son riche patrimoine naturel et, à plusieurs reprises, a fait des demandes à l'agence de l'eau pour monter un contrat de rivière pour sa préservation.

La fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques a fait plusieurs inventaires des espèces piscicoles présentes. C'est aussi une fédération pilote de par son implication dans le projet Valserine et sur le département de l'Ain.

Le Conseil Général de l'Ain, pilote du projet Rivières Sauvages, a participé techniquement et financièrement au projet» et a lancé une démarche départementale sur son territoire.

Le Conseil Régional Rhône Alpes apporte son appui à la démarche Rivières Sauvages depuis plusieurs années.

L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, également pilote du projet, a dépassé ses propres contraintes en aidant la démarche rivières sauvages depuis le début.

La Valserine est rapidement devenue bassin versant pilote du projet « Rivières sauvages ».

Il a été l'un des premiers bassins sur lesquels ont été testées plusieurs études.... :

-la grille de critères pour l'adapter,

-l'étude sur la valeur économique des rivières (Ecole Centrale),

-le diagnostic spécifique et innovant de l'IMACOF,

-des suivis spécifiques et innovants des insectes aquatiques (par l'OPIE Benthos)

.....et l'un des rares où l'implication de quasiment tous les acteurs locaux est aussi importante.



Crédit photo : Rivières Sauvages

Cela a permis de déboucher sur un programme d'actions multi-acteurs pour accompagner la labellisation:

PROGRAMME PREVISIONNEL 2014 – 2018 : 464 054 € TTC

Volet Etude : Ouvrages, renaturation, cartographie du BV par lidar, impacts des changements climatiques, piscicole

Maitres d'ouvrage : PNR, Fédération de pêche (FDPPMA 01), appui de Rivières Sauvages

Volet Travaux : Ouvrages, renaturation, gestion des espèces invasives, enlèvement déchets bord de route

Maitres d'ouvrage : PNR, FDPPMA01, appui de Rivières Sauvages

Volet Conventionnement : Négociation sur les vannes de certains ouvrages

Maitre d'ouvrage : Rivières sauvages, PNR, FDPPMA 01, DDT, ONEMA, Groupement Valsemine

Volet acquisition : acquisition de parcelles par la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) du CG de l'Ain

Maitres d'ouvrage : CG01, Communes, PNR, Groupement Valsemine

Volet Animation : animation sur la durée du programme d'action

Maitres d'ouvrage : Rivières Sauvages, PNR, FDPPMA 01

Volet Audit : audit pour la labellisation

Maitre d'ouvrage : PNR

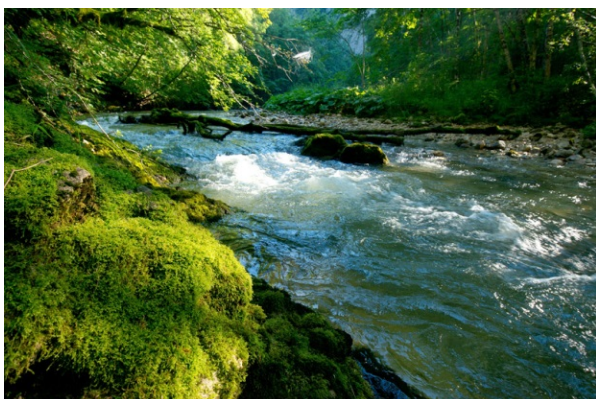
Volet Communication : sur le programme et le label

Maitres d'ouvrage : PNR, CC Pays de Gex, CC Pays Bellegardien, FRAPNA, Rivières Sauvages

Volet Suivi : Parc, Opie Benthos, Agence eau Rhône Méditerranée et Corse, CG01, FDPPMA 01, Groupement Valsemine

- **Un bassin encore menacé**

Quelques menaces sont toujours présentes :



Crédit photo : Hymne sauvage / Philippe Béranger

- **un potentiel hydro-électrique important** (pression sur les classements des rivières)
- plusieurs ouvrages sur l'affluent principal avec comme conséquence une **absence de continuité écologique**
- **l'énrésinement provoquant la destruction de quelques zones humides,**
- **des pollutions ponctuelles** (fuel, STEP)
- le permis des Moussières pour les **prospections d'hydrocarbures et de gaz de schiste.**

L'ensemble des acteurs pense donc qu'il est **utile et urgent** d'agir pour la protection de cette rivière. **Le label « Site Rivières Sauvages » est pour eux un outil incontournable au service de cette protection.**